



Déclaration CTM du 2 juillet 2015

Nos trois organisations syndicales avaient décidé d'envahir le CTM ce jour, afin d'exprimer les inquiétudes fortes des personnels, face aux incertitudes liées à la réforme territoriale. Les trois organisations ont lu une déclaration ci-dessous.

Nous avons exprimé au directeur adjoint du cabinet, les angoisses des personnels quant au devenir des missions, des incidences sur leur carrière, leur vie personnelle, notamment en terme de mobilité. Consignes sont données par le Ministre à ce que rien ne soit divulgué avant les arbitrages de fin juillet. Cette méthode autoritaire voire dissimulatrice, ne lève pas les inquiétudes...

Pour le ministère, la concertation aura lieu à l'automne sur les infra organigrammes, et le gouvernement a la volonté d'aller très vite.

Nous serons donc très vigilants tout au long de ces deux mois d'été, et nous invitons déjà les personnels à se mobiliser dès septembre contre cette réforme et de ne pas hésiter à nous faire remonter toutes les informations dont vous aurez connaissance.

Le CTM du 2 juillet a donc été reporté à la première semaine de septembre.

Madame la Présidente, le 23 avril dernier le Premier ministre enjoignait les Préfets à saisir l'occasion de la loi sur la réforme régionale pour remettre en cause l'organisation territoriale de l'État sur l'ensemble de ses échelons territoriaux et pas seulement régionaux.

Nous en voulons pour preuve qu'aujourd'hui, alors que n'ont été nommés que les préfigurateurs des régions fusionnantes, chacun y va de la restructuration de sa DRAAF, qu'elle soit dans le périmètre d'une région fusionnante ou non.

Et que d'aucun échafaude des restructurations de services ne relèvent ni de leur compétence (comme les directions inter-ministérielles) ni de leurs périmètres (comme des services interrégionaux ou interdépartementaux).

Et tout cela dans la précipitation pré-estivale via un contournement autoritaire des instances pourtant récemment renouvelées dans un cadre démocratique comme sont venus en témoigner nos représentants en DRAAF.

Un délégué FO-DRAAF :

Je suis venu m'exprimer ici sous le contrôle de nos représentants FO CGT et FSU de nos DRAAF

Lorsque nos représentants nationaux vous interpellent au niveau national, vous les renvoyez aux concertations prétendument menées dans nos services.

Je suis venu vous dire qu'il n'en est rien, ni dans le comité technique de ma DRAAF, ni dans le comité technique des 21 autres DRAAF.

Tout au plus, nous présente-t-on des macro-organigrammes d'organisation en assemblée générale ou en Ct conjoint et qui sont de nature à entretenir dans l'esprit des agents que d'angoissantes incertitudes quant à leur devenir. D'autant plus que les concertations éventuelles avec le Préfet « préfigurateur » ont été limitées à 7 jours.

Un délégué CGT-DRAAF:

Je suis venu m'exprimer ici sous le contrôle de nos représentants CGT FO et FSU de nos DRAAF

Lorsqu'au niveau local nous demandons à nos directeurs régionaux où et comment seront exercées dans moins de 200 jours les missions dont ils prévoient la poursuite – pour celles dont ils prévoient qu'elles seront poursuivies – dans les services restructurés, nous n'obtenons aucun début de réponse.

Mon directeur régional se retranche, comme il se doit et comme les 21 autres directeurs régionaux, derrière le mandat confié à son préfet à sa place pour restructurer son service.

Tout au plus nous assure-t-on que le Premier ministre validera les projets qui s'inscriront selon les principes de modularité qu'il a édictés (comme son prédécesseur en son temps pour les directions départementales interministérielles).

C'est dire s'ils sont légitimes à attendre de leurs ministres qu'ils leur disent en quel sens ils comptent peser sur les arbitrages interministériels à venir.

Un délégué FSU-DRAAF:

Je suis venu m'exprimer ici sous le contrôle de nos représentants FSU FO et CGT de nos DRAAF

Lorsque, comme ici, nous demandons quelles garanties et quelles contreparties seront octroyées aux agents malmenés dans le cadre de la restructuration de leur DRAAF– mais aussi d'autres services – vous renvoyez nos représentants nationaux, comme nos directeurs régionaux le font eux-mêmes, vers la Ministre de la Fonction publique.

Or, si celle-ci annonce notamment dans la presse que ces garanties et ces contreparties seront améliorées par rapport aux dispositifs actuels, nous ne savons toujours rien de ses intentions réelles.

A l'instar des négociations salariales ouvertes le 17 juin dernier où le « coup de pouce » annoncé le matin à la presse est ensuite apparu, lors de sa présentation aux organisations syndicales, sous la forme ... de l'inscription dans la durée du gel de la valeur du point d'indice !

Les agents demandent à vérifier au plus tôt que l'annonce de l'amélioration de leurs garanties et contreparties ne se traduise, là encore, que par des mesures de gestion en mode dégradé.

Madame nous ne pouvons laisser perdurer le suspens jusqu'à découvrir, à la rentrée, toutes ces décisions et arbitrages attendus au creux de l'été sans en savoir plus. C'est pourquoi nous vous demandons de prévenir le Cabinet de M. le Ministre que nous nous y rendons maintenant.

L'échelon politique doit enfin nous dire ce qu'il a interdit à son administration de nous dévoiler quant aux exigences qu'il porte, auprès du Premier ministre, dans le cadre de la restructuration de ses services.

Nous demandons à ce que les macro-organigrammes ne soient pas arrêtés avant une réelle concertation avec les organisations syndicales qui doit se faire à l'automne. Notre détermination sera à la hauteur des attentes des personnels.